

## Règlement d'utilisation des panneaux d'affichage

La commune d'Ayze a acquis, en 2016, neuf panneaux d'affichage permettant de diffuser des affiches papier.

Ces panneaux sont la propriété de la commune qui, par l'intermédiaire des services techniques et de la commission communication gère l'affichage.

L'affichage municipal est prioritaire.

Il est ouvert aux associations selon le règlement d'utilisation ci-dessous. Les panneaux ont pour objectifs, par ordre de priorité :

- De communiquer sur les manifestations touristiques et/ou culturelles organisées par la mairie
- D'accompagner les associations communales ou intercommunales dans la promotion de leurs manifestations.

La diffusion d'informations sur les panneaux est gratuite.

### **1. La procédure**

#### A. La demande

Un formulaire papier est disponible :

- à l'accueil de la mairie
- par mail à [info@ayze.fr](mailto:info@ayze.fr) ou [jean-louis@temil.fr](mailto:jean-louis@temil.fr)

#### B. La proposition d'affichage

La mairie est en droit de refuser l'affichage d'une information si :

- Il s'agit de messages d'ordre privé (qui émanent d'un particulier ou d'une entreprise : horaires d'ouverture d'une entreprise ...)
- Si l'affiche comporte des caractères discriminatoires ou un message politique.

C. Les délais

Les demandes de diffusion devront parvenir en mairie au moins 2 semaines avant la date de diffusion souhaitée. Toute demande hors délais ne sera prise en compte que dans la limite des espaces disponibles.

Le message ne pourra être affiché qu'au plus tôt 2 semaines avant la manifestation. Il sera supprimé dans la semaine après celle-ci.

D. La diffusion des messages

Pour la bonne lisibilité des informations, les dimensions maximales doivent être au format A2 (59.4 x 42). Le choix des couleurs est laissé libre à l'association.

La mairie se réserve le droit de ne pas réaliser l'ensemble des demandes de l'association.

L'association viendra prendre les clefs en mairie, installera et enlèvera directement ses affiches et rendra les clefs.

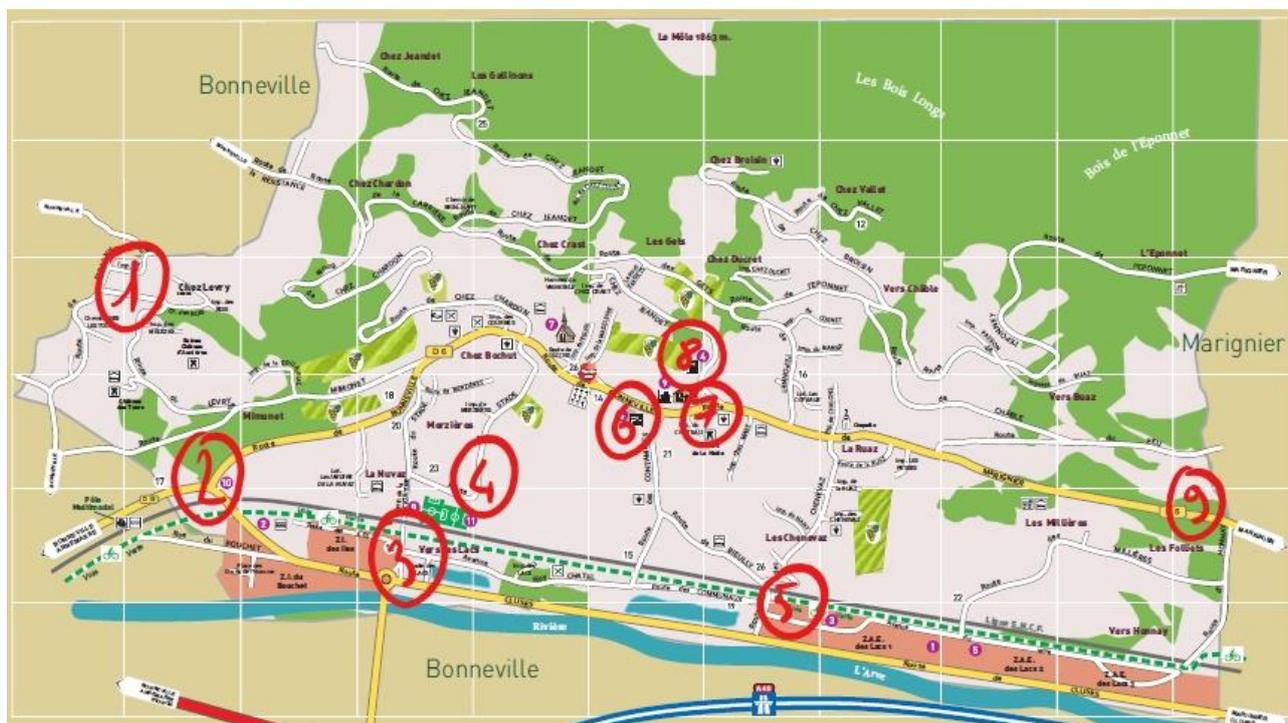
## **2. Contentieux**

La Mairie ne pourra être tenue responsable des conséquences que le contenu des messages, erroné ou mal interprété, aurait pu générer.

Le,

Le Maire, Jean-Pierre Mermin

ANNEXE 1





## Formulaire d'utilisation des panneaux d'affichage

Nom :

Prénom :

Président ou représentant de l'association :

Sollicite la diffusion d'affiches par le biais des panneaux d'affichage pour la raison suivante :

Date souhaitée de diffusion :

Nombre d'affiches à diffuser :

Situation souhaitée (cocher les cases correspondantes)

1	2	3	4	5	6	7	8	9
---	---	---	---	---	---	---	---	---

Date :

Signature :

Je mettrai aussi une banderole au rond-point d'Ayze

Date de prise de la clef :

Signature :

Date de restitution de la clef :

J'atteste avoir enlevé toutes les affiches

Signature :